

Le Conseil canadien sur la reddition de comptes salue les modifications visant à procurer à l'organisme de réglementation un meilleur accès aux travaux d'audit effectués à l'extérieur du Canada

TORONTO, le 13 janvier 2022 – Le Conseil canadien sur la reddition de comptes (CCRC), l'organisme de réglementation de l'audit des sociétés ouvertes du Canada, salue les [modifications apportées par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières \(ACVM\) au Règlement 52-108](#) (document constitutif du CCRC) en vue de procurer un meilleur accès aux documents de travail dans les pays étrangers. Les cabinets d'audit des sociétés ouvertes canadiennes, qui effectuent une partie importante du travail d'audit à l'extérieur du Canada, seront maintenant tenus de permettre au CCRC d'accéder à leurs dossiers aux fins d'inspection.

« Nous sommes heureux de ces changements apportés par les ACVM qui améliorent notre capacité d'accéder aux travaux d'audit et qui sont le résultat d'une grande collaboration réfléchie entre les diverses parties réglementaires », a déclaré Carol Paradine, chef de la direction du CCRC.

« Même si, dans la plupart des cas, la collaboration visant à faciliter notre accès est bonne, il y a eu des situations où des lois en pays étranger ou des décisions prises par des cabinets d'autres pays nous ont empêchés d'inspecter une partie importante du travail d'audit », a déclaré M^{me} Paradine. « Le résultat de ces modifications est une approche simplifiée qui facilitera le rôle du CCRC dans la protection des intérêts du public investisseur au Canada et qui n'augmentera pas indûment les efforts des cabinets d'audit, des émetteurs assujettis ou des organismes de réglementation. »

À propos du CCRC

Le Conseil canadien sur la reddition de comptes (CCRC) est l'organisme de réglementation indépendant de l'audit des sociétés ouvertes du Canada. Chargé de superviser les audits effectués par des cabinets comptables inscrits, le CCRC contribue à la confiance du public dans l'intégrité de l'information financière et s'engage à protéger le public investisseur du Canada. Le CCRC fait la promotion d'une qualité d'audit durable grâce à une réglementation proactive, au dialogue avec les parties prenantes nationales et internationales et à des idées pratiques pour informer les participants aux marchés financiers. Le CCRC a des bureaux à Montréal, à Toronto et à Vancouver.

– 30 –

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :

Adrienne Jackson, directrice principale, Communications
Conseil canadien sur la reddition de comptes

adrienne.jackson@cpab-ccrc.ca